

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**Département des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**-  
Arrondissement de  
**Forcalquier**-  
Canton de  
**Valensole**-  
Commune de  
**Gréoux-les-Bains**

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à neuf heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de  
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents :**

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,  
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie  
PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARLOTTA, Vincent  
BLACHERE, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Pierre LUCAS,  
Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

**Absents donnant pouvoir :**

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA,  
Madame Olivia BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur  
Jérôme DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER,

**Secrétaire de séance :**

Madame Anne-Marie PERRON

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

**Date de convocation**

24 mars 2023

**OBJET : Subventions 2023 aux associations****Rapporteur : Monsieur Alain ROUX**

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'une enveloppe budgétaire de 68 000€ est prévue au budget primitif 2023 pour l'attribution de subventions aux associations (hors Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains).

Par courrier en date du 16 janvier 2023, chaque association a été invitée à déposer un dossier de demande de subvention et à fournir un bilan financier.

Le rapporteur précise que les conseillers municipaux faisant partie des bureaux d'associations concernées par la présente délibération, ne prennent pas part au vote quand celui-ci concerne l'association dont ils sont membres. Ainsi, ne prennent pas part au vote :

- M. Alain ROUX en qualité de Président du Groupement des Oléiculteurs de Haute-Provence ;
- M. Paul AUDAN, en qualité de Président d'honneur de la Boule Sulfureuse ;

Il est proposé de répartir entre les associations les crédits inscrits, au vu notamment de leurs besoins et des éléments financiers présentés, de la manière suivante :

Alliance Sportive Gréoux Valensole	11 000 €
Association A.T.L.V	2 000 €
Association Comité Officiel des Fêtes	10 000 €
Association Ecole de Judo de Haute Provence	800 €
Associations Bouchons d'amour 04	150 €
Association La Boule Sulfureuse	8 000 €
Association Gréoux Photo Club	1 000 €

Association Groupe San Bastian	1 500 €
Association 1851 – mémoire résistances républicains	300 €
Groupement des Oléiculteurs de Haute-Provence	500 €
Prévention Routière	200 €
Cercle Hippique Atomique	450 €
Association Alpes Antik Agri	500 €
Association Ordi loisirs	1 250 €
Association Run in Gréoux	800 €
Association Le Lac	1 200 €
Association Team Contact Kickboxing	2 000 €
Association Team Gréoux Bike	5 000 €
Association Tennis Club	9 000 €
Association Gréoux Rando	500 €
Association Comité de Jumelage	3 700 €
Association Amicale des Donneurs de Sang	500 €
Commission Locale Information Cadarache	300 €
Association Parents d'Elèves Gréoux	1 200 €
Association la Chasse Gryselienne	800 €
Association Verdon Colostre	500 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

**APPROUVE** le versement des subventions dont le montant est indiqué au tableau ci-dessus, aux associations pour un montant total de 63 150 € ;

**PRECISE** que le versement des subventions interviendra de la manière suivante :

- Subvention < à 1 500 € : versement début avril 2023,
- Subvention ≥ à 1 500 € : versement de 50% début avril et le solde en septembre 2023 ;

**PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2023 de la commune, à l'article 65748

Délibéré à Gréoux-les-Bains,  
Le 30 mars 2023

Signé,  
Le **30 MARS 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Publié sur le site internet de la mairie :  
Le **04 AVR. 2023**



Paul AUDAN

Anne-Marie PERRON